

Compte rendu du Conseil D'Administration du Lycée Général et Technologique de Beauregard

1) Approbation du compte rendu du dernier CA, de l'ordre du jour et nomination d'un secrétaire de séances :

Michel RIBBA représentant Parents d'Elèves PEEP se propose comme secrétaire de séance.

Monsieur Le Proviseur passe au vote

Vote : Unanimité

Il n'y a aucune observation sur le compte rendu du dernier CA, tout le monde l'a bien reçu par mail, sauf un élève, certainement un problème lié à l'informatique.

Monsieur Le Proviseur passe au vote

Vote : Unanimité

Concernant l'ordre du jour Monsieur Le Proviseur propose qu'une question de la FCPE sur l'organisation des entrées au lycée, soit abordée en questions diverses.

Monsieur Le Proviseur passe au vote

Vote : Unanimité

*18h15 arrivée de Monsieur BRETTON*

2) Présentation du Projet de Lycée Polyvalent (LPO) :

Monsieur Le Proviseur précise qu'il s'agit d'un point d'information non soumis au vote. C'est une possibilité offerte à l'établissement que Madame la Rectrice a souhaité rappeler et mettre en discussion.

Le support de présentation utilisé lors du CA est annexé à ce compte rendu.

Il s'agit de fusionner le Lycée Général et Technologique avec le Lycée Professionnel de Beauregard.

Monsieur Le Proviseur rappelle les principaux objectifs et les avantages de cette fusion :

- Un seul nom, une seule administration qui offre une meilleure visibilité.
- Le LPO valorise les filières professionnelles du CAP jusqu'à la licence professionnelle, précisant qu'au Lycée Beauregard cela s'arrête au BTS.
- Le LPO favorise les passerelles et réduit le décrochage scolaire.
- Le LPO ne change rien à cours et moyen terme sur les moyens alloués à l'établissement.
- Le LPO permet une source de simplification administrative et de fonctionnement
- Le LPO améliore les résultats de 8% suivant des études menées.

Monsieur Le Proviseur précise à ce stade que le LPO maintiendrait les deux DHG correspondant aux deux lycées. Michel RIBBA souhaite des précisions sur la gouvernance du LPO par rapport à aujourd'hui. Monsieur Le Proviseur précise qu'il y aurait qu'un seul Conseil d'Administration, qu'un seul budget et qu'un seul compte financier, avec une représentation des membres au CA qui se calculerait comme aujourd'hui suivant le nombre d'élèves que compterait ce nouvel établissement ainsi créé. Il rajoute qu'il veillerait à un maintien de la représentativité des parents du lycée professionnel au sein du nouveau CA.

Pas de nouvelles questions.

Monsieur Le Proviseur propose au CA de passer à la question suivante puisque ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

*18H30 arrivée de Monsieur CARMAUX*

3) Budget 2017 :

Monsieur GANZHORN précise que nous allons voter un budget prévisionnel. Il s'agit d'ouvrir des crédits et de prévoir des recettes sans pour autant que ceux-ci soient complètement dépensés ou que celles-ci soient

totallement perçues. Il rajoute que ce budget doit rester le plus proche possible de la réalité mais qu'il ne peut pas prévoir les impondérables.

Monsieur GANZHORN détaille le budget 2017 en s'appuyant sur une présentation en annexe de ce compte rendu.

- Présentation des principales dépenses de la section de fonctionnement :
  - ✓ Activité pédagogique pour un montant de 292 928,45 €
  - ✓ Administration et logistique pour un montant de 698 583,08 €
  - ✓ Restauration et Hébergement pour un montant de 598 835 €
  - ✓ Bourses nationales pour un montant de 145 000 €

**Le total des dépenses en fonctionnement est de 1 819 041,53 €**

- Présentation des principales recettes de la section de fonctionnement :
  - ✓ Activité pédagogique pour un montant de 282 312,45 €
  - ✓ Administration et logistique pour un montant de 674 051,84 €
  - ✓ Restauration et Hébergement pour un montant de 598 835 €
  - ✓ Bourses nationales 145 000 €

**Le totale des recettes en fonctionnement est de 1 783 894,29 €**

*Le budget 2017 fait apparaître un déficit en fonctionnement de – 35 147,24 €*

Monsieur GANZHORN rappelle que ce déficit devra être comblé avec nos fonds propres bien supérieurs aujourd'hui, mais il insiste aussi sur le fait que nous ne pourrions pas poursuivre dans cette voie trop longtemps, le risque étant d'épuiser ces fonds propres.

Enfin Monsieur GANZHORN présente une vue avec l'évolution des recettes et des dépenses depuis 2010, cette analyse démontre que nous sommes stables depuis plusieurs années avec une augmentation plus importante entre 2012 et 2013 dû à des écritures comptables qui n'étaient pas d'usage avant cette date comme l'écriture des amortissements et l'écriture des subventions prévisionnelles.

Monsieur CARMAUX parents d'élèves représentant la PEEP demande si une action est menée chaque année pour récolter d'avantage de taxe d'apprentissage auprès des entreprises de la région.

Monsieur GANZHORN répond que les entreprises sont sollicités mais que le Lycée Général et Technologique peut prétendre à la taxe professionnelle uniquement sur ces enseignements technologiques. En comparaison le Lycée professionnel perçoit beaucoup plus de taxe car l'ensemble de ces enseignements sont concernés.

Monsieur ESCOT représentant des enseignants demande combien d'entreprises reversent leur taxe au Lycée. Il lui est répondu qu'une trentaine d'entreprises sont concernées. Une précision sur ce point sera apportée sur le rapport financier.

Sur le financement des voyages scolaire Monsieur Le Proviseur précise qu'il est possible de solliciter la subvention allouée par le Fond Social du Lycée. Il rappelle aussi qu'ils peuvent être cofinancés par d'autre type de subvention notamment venant des collectivités. Pour Monsieur Le Proviseur, les voyages sont une force pour l'établissement, mais ils doivent être liés aux enseignements et ils restent facultatifs.

Monsieur BRETTON personne qualifiée du CA félicite l'engagement des enseignants pour l'organisation de ces voyages, sans eux les voyages ne pourraient pas avoir lieu.

Monsieur ROSSON représentant des parents d'élèves FCPE demande s'il y a un cota mini d'élèves pour annuler les voyages. Monsieur Le Proviseur répond qu'il n'y a pas de cota, un voyage est annulé lorsque le nombre d'élèves n'est pas suffisant pour rendre le coût du voyage inférieur ou égal au coût voté par ce conseil d'administration. Certaines charges sont fixes au moins il y a d'élèves qui participent au voyage, au plus elles sont élevées par famille.

Monsieur GANZHORN fait un dernier point sur les opérations en capital. Avec une dépense en matériel pédagogique de 28 322 € et une recette de 18 322 soit un déficit pour ces opérations de – 10 000 €.

Pour résumer :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 819 041,53 €	1 783 894,29 €
Résultat prévisionnel		- 35 147,24 €
IAF		- 10 616,00 €
Opération en capital	28 322 €	18 322 €
Total budget	1 847 363,53 €	1 802 216,29 €

Il est rappelé que le total de l'IAF et du déficit budgétaire lié aux opérations d'investissement soit un montant de 20 616 € est prévu d'être financé par prélèvement sur fond de roulement.

Un point est fait sur ce fond de roulement :

Montant prévisionnel avant budget = 163 389,44 €

Montant prévisionnel après budget = 142 773,44 €

Monsieur ESCOT représentant des enseignants demande si l'administration a noté une baisse des coûts énergétiques suite aux travaux d'isolation des bâtiments.

Pour moment il est difficile de répondre à cette question, car le système de régulation du chauffage est ancien et ne permet pas une analyse précise, de plus l'hiver n'a pas été froid et enfin nous ne sommes pas sur des coûts constants de l'énergie puisque ceux-ci ont été renégociés.

Les débats étant clôturé, Monsieur Le Provisseur passe au vote du budget 2017

Vote : Unanimité

4) Délégation au chef d'établissement :

Le but de cette délégation est de permettre au chef d'établissement de payer les factures qui arrivent quotidiennement. Cette délégation est encadrée par la loi et il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le chef d'établissement de mettre en paiement les factures suivant la réglementation en vigueur.

Pour l'établissement, les factures les plus courantes sont comprises entre 1 000 et 5 000 € quelque fois elles peuvent atteindre les 20 000 € notamment pour les voyages mais c'est très rare.

Vote : Unanimité

5) Sorties et voyages scolaires :

La direction nous présente deux sorties :

- ✓ Théâtre des Pénitents à Montbrison pour les classes de secondes 1,2,3 et 5 soit un total de 44 élèves le 24 janvier sans coût pour les familles.
- ✓ EM Lyon pour les 71 élèves de TSTMG 1 – 2 – 3 dans le cadre d'un concours organisé par cette école de Lyon. Des prix sont prévus pour les classes les plus méritantes. Cette sortie aura lieu de 16 février prochain. A noter un don de la coopérative du Lycée pour un montant de 1025 € et la gratuité pour les familles.

Il est demandé au CA de voter l'autorisation de ces sorties scolaires et l'intégration en recette du don délivré par la Coopérative.

Vote : Unanimité

6) Conventions et contrats :

- ✓ Contrat NEOPOST : Il s'agit de changer l'abonnement et le coût de location de la machine à affranchir pour une baisse globale de la prestation passant ainsi de 700 € à 540 €. C'est un contrat signé pour trois ans renouvelable 2 fois 1 an.
- ✓ Convention pour la mutualisation de la gestion des contrats aidés. Cette convention est signée avec la région et le lycée Jean Monnet, il s'agit d'un renouvellement de convention, rien ne change par rapport à la précédente.
- ✓ Convention pour la formation des contrats aidés. Là encore il s'agit d'un renouvellement de convention, financièrement rien ne change la participation est de 30 € par personne formée. Il y a un réajustement des frais de déplacement pour qu'il y ait une homogénéisation entre les départements du 42, 69 et 01.
- ✓ Convention avec l'association RIMBAUD qui propose au lycée 26 interventions sur la consommation de produits illicites, ceci pour un coût horaire de 25 €. L'association RIMBAUD a l'avantage d'avoir à Montbrison 2 relais dans lesquels les personnes peuvent être prises en charge. La première intervention en demi-groupe est prévue le 3 janvier, cette opération durera jusqu'au 30 mars.

Il est proposé de voter l'ensemble des conventions et contrats.

Vote : Unanimité

7) Affaires financières diverses :

Monsieur le Proviseur présente le planning UNSS et le calendrier des compétitions, ces documents seront en annexe de ce compte rendu. Il s'étonne du peu de licencié par rapport au nombre d'élèves dans l'établissement ; il rajoute aussi tôt que les emplois du temps ne le permettent pas toujours.

La participation pour les familles est proposée à 20 € pour cette année scolaire.

Monsieur VILLON représentant des élèves informe que les classes de BTS n'ont pas été informées des activités de l'UNSS sur l'établissement. Il est précisé que les professeurs de sports ont tenu des permanences pour présenter chaque activité. Certains autour de la table se posent la question sur la possibilité pour les élèves étudiants de BTS d'avoir accès à l'UNSS. Monsieur VILLON informe le CA qu'il était possible pour les élèves de BTS dans son ancien établissement, d'y participer. Monsieur le Proviseur clôture les échanges en précisant que des recherches seront effectuées et une réponse donnée aux élèves.

Le conseil d'administration doit se prononcer sur le planning, le calendrier des compétitions et sur la participation des familles.

Monsieur le Proviseur passe au vote.

Vote : Unanimité

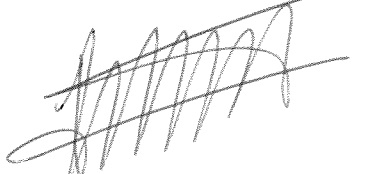
8) Question diverses :

La FCPE a transmis une question à la direction sur la gestion des entrées notamment à l'arrière et sur les côtés des bâtiments, laissées fermées par mesure de sécurité à la suite de la mise en action du plan Vigipirate pour cause élevé de risque d'attentat. Dans cette lettre la FCPE informe la direction que des dizaines d'élèves escalent chaque jour les portails restés fermés, se mettant en danger.

Monsieur le Proviseur rappelle aux représentants des élèves qu'il est strictement interdit d'enjamber les portails. Il informe le conseil d'administration que ces portails resteront fermés le temps nécessaire. Il souligne qu'un nouveau système sera mis en place et sera opérationnel à la rentrée 2017, ce système prévoit aux différentes entrées de l'établissement l'installation de portiques de gestion des entrées. Les élèves pourront accéder à l'établissement par l'arrière et le côté des bâtiments grâce à un badge d'accès. Par contre ils ne pourront sortir que par la porte principale y compris pendant le temps dédiés aux pauses. Aucune sortie ne sera autorisée ailleurs.

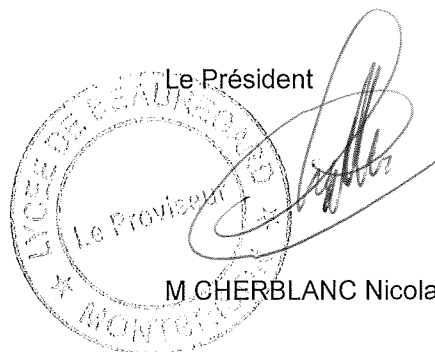
Les débats étant terminés le Président lève la séance à 20H15.

Le Secrétaire de séance



M RIBBA Michel

Le Président



M CHERBLANC Nicolas